

Edito



Les enjeux auxquels sont confrontées les collectivités qui peinent parfois à attirer et à fidéliser des collaborateurs compétents et formés confortent la stratégie engagée par le CDG17.

C'est ainsi que le CDG17, développe et diversifie son offre de service, souvent sur des aspects techniques particuliers, afin d'apporter des solutions efficaces sur le terrain, qui facilitent la mise en application des nouvelles dispositions statutaires.

Or, comment mener des projets à leur terme, tout en assurant les services indispensables à la vie quotidienne, sans disposer des collaborateurs nécessaires ? Comment lancer de nouvelles politiques sans pouvoir s'appuyer sur une organisation des services pertinente ?

C'est à ce titre, que dans le cadre de la Coopération régionale des CDG de Nouvelle-Aquitaine, **une grande enquête a été menée par l'Observatoire régional de l'emploi territorial**, co-animée par le CDG17, auprès des Secrétaires de Mairie afin de leur donner la parole sur leur métier...

Les résultats complets de cette enquête seront prochainement présentés mais il me semble important, au moment où nombre d'intervenants se positionnent, tandis que le CDG17 agit depuis de nombreuses années, d'en partager avec vous un des enseignements.

C'est aussi dans cet esprit que le CDG17 s'engage fortement, au plus près du terrain grâce à une présence accrue et l'animation de réseaux, et renforce son action d'accompagnement et de co-construction RH.

Cette démarche de mutualisation du CDG17 permet aux employeurs de bénéficier d'aides financières du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) pour le recrutement ou le maintien dans l'emploi de personnels en situation de handicap. En 2022, 103 dossiers d'aides ont été montés gratuitement par la cellule handicap du CDG17 débouchant sur le versement de 205 424 € aux employeurs (soit une moyenne de 1 995 € par demande).

C'est dans cette dynamique que j'entends développer l'action de mutualisation RH du CDG17 autour d'un catalogue consolidé de services et avec la mise en œuvre l'an prochain, d'un nouveau site internet plus interactif.

Alexandre GRENOT

Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
Maire des Gonds,
Vice-Président de la CDA de Saintes,
Vice-Président du Département de la Charente-Maritime.

DOSSIER SPÉCIAL

Secrétaire de Mairie

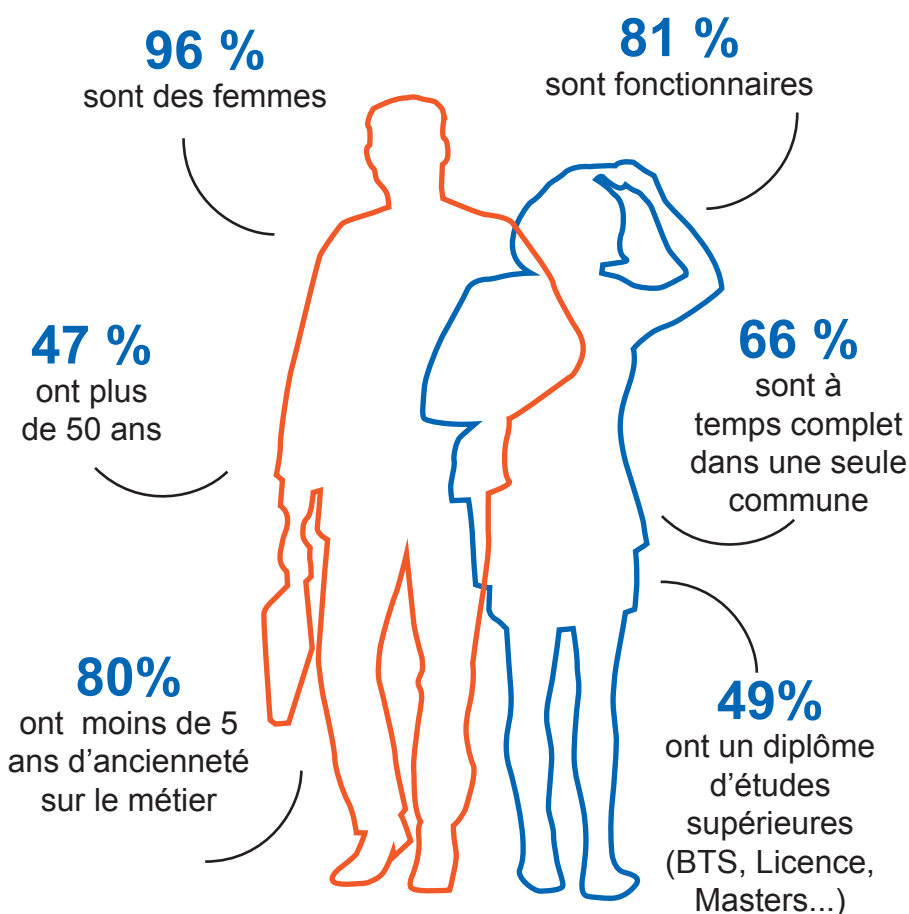
ACTIVITÉ DU CDG

Le pôle emploi territorial

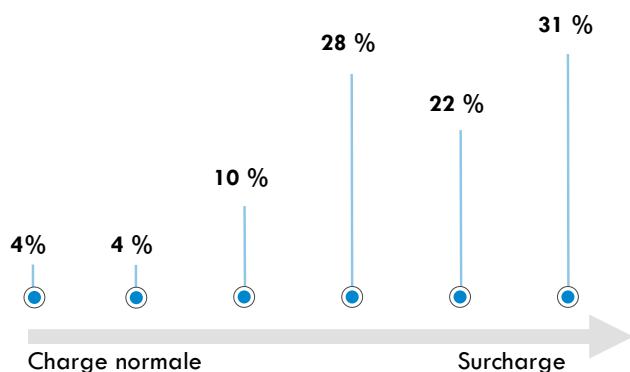
Attractivité, Perception et Conditions D'exercice

Les secrétaires de Mairie mettent en œuvre, sous les directives des élus, les politiques déclinées par l'équipe municipale. Ils organisent les services de la commune, élaborent le budget et gèrent les ressources humaines.

EN CHIFFRES



UN POSTE EXIGEANT



- > 89 % des secrétaires de Mairie sont satisfaits de leur temps de travail, mais la majorité estime être en surcharge de travail..
- > 71 % ont suivi une formation en 2022.
- > 60 % des secrétaires ont des difficultés pour prendre leurs congés.

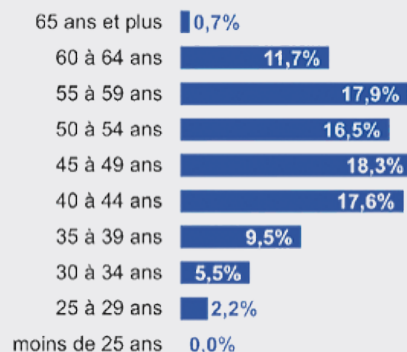
PROFIL

Grades occupés :

- Adjoint administratif principal* 58%
- Adjoint administratif 12%
- Rédacteur principal* 11%
- Rédacteur 7%
- Attaché 6%
- Secrétaire de mairie 4%

* première et deuxième classe

Pyramide des âges :



Savoirs techniques nécessaires*

- Budgétaires et comptables
- Gestion des affaires générales

Savoirs-être nécessaires*

- Polyvalence
- Organisation

* cités par les secrétaires de mairie

Pour 67 %, la polyvalence des fonctions a été le premier critère pour le choix du métier

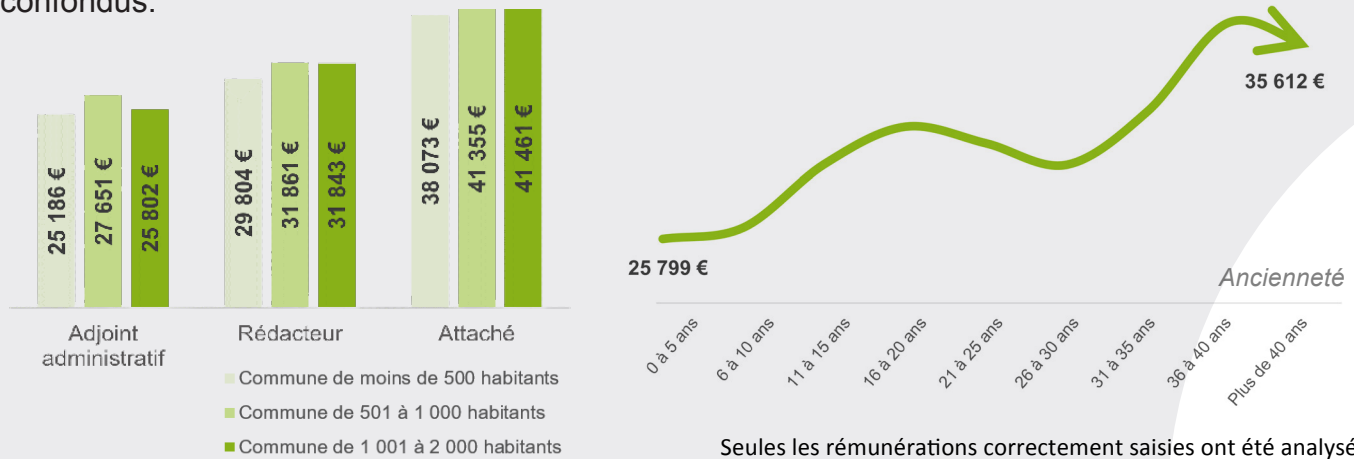
Pour 81 %, c'est un réel choix d'exercer ce métier

28 % ont suivi une formation spécifique en lien avec un CDG

RÉMUNÉRATION

La strate de la collectivité impacte le niveau de la rémunération brute annuelle moyenne des secrétaires de Mairie quel que soit le cadre d'emplois.

Niveau de rémunération moyenne annuelle brute en fonction de l'ancienneté tous cadres d'emplois confondus.



52 %
bénéficient du
Complément
Indemnitaires
Annuel

52 %
bénéficient de
la Nouvelle
Bonification
Indiciaire

18 %
n'ont aucune
prime

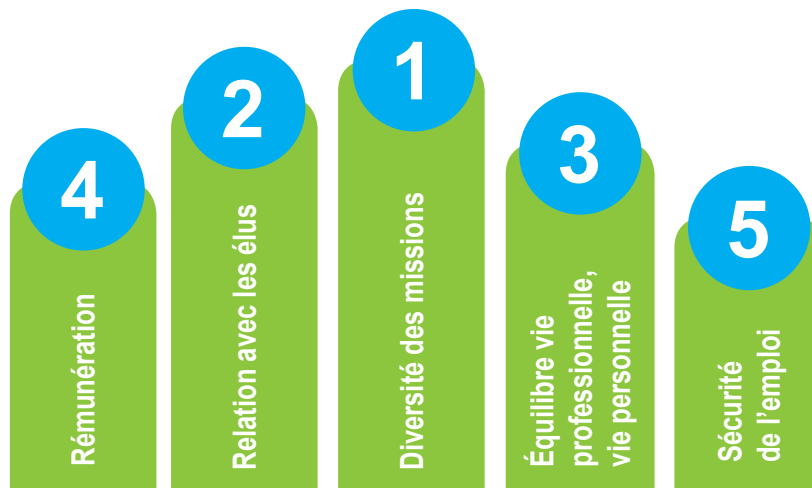
13 %
bénéficient de
primes sur la
rémunération

48 %
bénéficient
d'avantages
sociaux

SATISFACTION

93 %
sont satisfaits
de leurs conditions
de travail

95 %
des répondants
contactent le CDG au
moins une fois par
mois



Mutuelle Santé
20 % des collectivités
proposent
14 % des secrétaires
en bénéficient

Prévoyance
56 % des collectivités
proposent
46 % des secrétaires
en bénéficient

55 %
seraient prêts
à tutorer de
nouveaux
arrivants dans le
métier

ELLES / ILS EN PARLENT

79 %
recommenceraient
dans ce métier si
c'était à refaire



« Ce métier demande une grande polyvalence et une maîtrise de soi. Il faut être à l'écoute des autres, être réactif, savoir se remettre en question, savoir que la secrétaire n'a pas le pouvoir de décision. Se former régulièrement est indispensable. »



« Le métier en lui-même est très appréciable quand on a les moyens humains et matériels suffisants comme dans ma collectivité. Seule la rémunération est problématique. »

ACTIVITÉ DU CDG

PÔLE EMPLOI TERRITORIAL

Au sein du Pôle Emploi territorial, la mission « Formation » a pour objectif de répondre aux besoins des collectivités en personnel administratif qualifié, en permettant à des candidats en recherche d'emploi d'acquérir, durant une période d'alternance de 3 mois, les compétences et connaissances nécessaires. À l'issue de la formation, les stagiaires intègrent le service remplacement du CDG 17 afin d'effectuer des missions temporaires dans les collectivités du département en attendant de trouver un poste pérenne.

« Les Thématiques » et « Les Matinales » organisées par le CDG17 permettent aux anciens stagiaires de prolonger la formation mais également d'intégrer un réseau professionnel en rencontrant des collègues déjà en poste, désirant échanger et actualiser leurs connaissances.

La mission « Accompagnement et expertise de l'action administrative » accompagne quant à elle, les collectivités dès lors qu'un besoin ou un conseil est nécessaire ou pour accompagner la prise de poste d'un(e) nouveau(elle) secrétaire de mairie.

Pour toute information sur le calendrier et/ou les conditions de ces différentes missions : Sidonie Sené (Chargée de mission) : 05 16 19 61 33 - emploi@cdg17.fr

PROMOTION INTERNE 2023

En matière de promotion interne et sous réserve que votre collectivité dispose de lignes directrices de gestion en lien avec l'évolution professionnelle des agents, le dépôt des dossiers au titre de l'année 2023 est désormais possible via l'extranet collectivité sur l'outil AGIRHE-Instances présentés lors de webinaires dont le support est disponible sur le site internet www.cdg17.fr



Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

85, boulevard de la République - CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél 05 46 27 47 00 - cdg17@cdg17.fr
www.cdg17.fr



INTERVIEW

Pierre AMAT

Maire de Tugéras - Saint-Maurice

Quelle est votre vision du rôle d'un ou d'une secrétaire de Mairie ?

Pour moi une secrétaire de Mairie, notamment dans une petite commune doit être plutôt multitâche, à l'écoute des administrés, (beaucoup de conseils d'aide parfois pour des personnes ne maîtrisant pas les démarches administratives etc.) et travailler en étroite collaboration avec le maire.

Quelles sont les qualités nécessaires pour exercer ce métier ?

Il faut avoir de la patience, de la diplomatie, se montrer accueillante et se former régulièrement pour pouvoir effectuer beaucoup de tâches administratives.

Quels conseils pourriez-vous donner à d'autres élus à la recherche d'un ou d'une secrétaire de Mairie après en avoir vous-même recruté récemment ?

Le conseil essentiel que je pourrais donner est de vérifier la capacité de travail ainsi que la qualité.

Directeur de la publication : Alexandre GRENOT

Rédacteur en chef : Nathalie PARLANT

Ont contribué à ce numéro : Émilie LETRANCHANT,

Sidonie SENÉ, Corinne LARRÈRE

Crédits photos : Marion BERTIN, CDG17, DR

ISSN 2824-9283



Gardons le contact :
Abonnez-vous à notre page LinkedIn, pour connaître l'actualité des employeurs territoriaux et du CDG17.